



[Volet B]

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Déposé / Reçu le

30 SEP. 2022

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles



22120548

N° d'entreprise : 0682.473.786

Nom

(en entier) : KANAL

(en abrégé) :

Forme légale : Fondation privée

Adresse complète du siège : Square Saintelette 11, 1000 Bruxelles-Ville, Belgique

Objet de l'acte :

Extrait de l'acte de nomination -administrateurs; Extrait de l'acte de
nomination -commissaires; Extrait de l'acte de démission -administrateurs

Extrait du PV du Conseil d'Administration du 14 octobre 2019 : Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Madame Diane HENNEBERT.

Extrait du PV du Conseil d'Administration du 14 septembre 2020 : Le Conseil d'Administration désigne Monsieur Yaron PESZTAT comme administrateur de la Fondation Kanal en remplacement de Madame Diane HENNEBERT et désigne Monsieur Yaron PESZTAT comme Vice-Président du CA en remplacement de Monsieur Denis LAOUREUX à la date de ce jour 14/9/2020.

Extrait du PV du Conseil d'Administration du 8 novembre 2021 : Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Madame Stéphanie PECOURT en sa qualité de membre du Conseil d'administration de la Fondation KANAL à la date du 5 juillet 2021.

Extrait du PV du Conseil d'Administration du 8 novembre 2021 : Le Conseil d'Administration désigne Madame Hadja LAHBIB pour assumer le mandat en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de la Fondation Kanal.

Au cours du Conseil d'Administration tenu le 20 juin 2022, il a été décidé de nommer aux fonctions de commissaire le cabinet comptable RSM INTERAUDIT, dont le siège est sis 1151 Chaussée de Waterloo, 1180 Uccle, laquelle a déclaré désigner comme représentant Madame Céline Arnaud, réviseur d'entreprises, associée. Le mandat de commissaire portera sur les exercices clôturés au 31 décembre 2021, 2022 et 2023. Il s'achèvera à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes sociaux clôturés au 31/12/2023. Les émoluments du commissaire sont fixés à un montant de 6050,00 EUR (hors TVA), par exercice à contrôler. Les honoraires seront indexés annuellement.

Yves Goldstein
Administrateur-délégué

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).